

MÉMOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT ET L'ORGANISATION DES RESSOURCES LORS D'UN SINISTRE

VERSION 1.0

2024-02-12

PRESENTE PAR
KÉVIN ROBINDAINE

CHEF AUX OPÉRATIONS / ÉQUIPE SPÉCIALISÉE



INTRODUCTION

Les événements catastrophiques, tels que les effondrements de structures et les inondations, représentent des menaces significatives pour la sécurité des personnes et des biens, ainsi que pour la stabilité des infrastructures. Au-delà des pertes en vies humaines, ces situations engendrent des dommages considérables, nécessitant une réponse rapide et bien coordonnée. Dans le contexte spécifique de la province de Québec, où les services d'incendie jouent un rôle primordial dans les opérations de secours, l'établissement d'un système efficace de déploiement et d'organisation des ressources spécialisées s'avère impératif. Ce mémoire s'attache ainsi à proposer une approche détaillée pour structurer ce système, en s'appuyant sur les meilleures pratiques et les modèles existants.

La gestion des risques de sinistre et la réponse adéquate en cas d'urgence constituent des priorités cruciales pour assurer la sécurité et la résilience de la société. Dans cette optique, les municipalités locales jouent un rôle central en déployant des mesures d'intervention et de rétablissement lors de situations de sinistre. En cela, ce mémoire explore les moyens centralisés par lesquels les collectivités peuvent améliorer leur capacité à gérer efficacement les risques de catastrophe et à garantir une réponse optimale en période de crise, afin de favoriser la résilience et la sécurité de l'ensemble de la population québécoise.

"LES LACUNES DE COORDINATION DES SERVICES D'INCENDIE AU QUÉBEC : UN DANGER POUR LA SÉCURITÉ DES POMPIERS ET DES CITOYENS"

La situation actuelle des services d'incendie au Québec présente des lacunes importantes en termes de connaissance des ressources disponibles en équipement et en personnel formé pour répondre à divers sinistres. En effet, les services d'incendie n'ont actuellement aucun moyen de savoir quels services disposent des équipements nécessaires et du personnel formé pour intervenir efficacement lors de situations d'urgence. De plus, les officiers responsables du commandement d'une situation se retrouvent souvent sans point de chute pour obtenir de l'aide lors de ces événements d'envergure, à moins qu'ils aient préalablement établi des ententes spécifiques à cet effet. Cette situation présente un danger tant pour les services d'incendie eux-mêmes que pour les régions du Québec moins organisées. Un exemple tragique de cette réalité est survenu récemment avec le décès de deux pompiers de Baie-Saint-Paul, mettant en lumière l'urgence d'améliorer la coordination et la communication entre les services d'incendie à travers la province.

Si l'on compare avec une intervention semblable à celle survenue lors des inondations à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, on constate que des difficultés considérables ont été rencontrées. Le déploiement de ressources formées et équipées de manière appropriée était déficient. Le service incendie de Boisbriand, en collaboration avec celui de Ste-Marthe Deux-Montagnes, avait la charge de la gestion de l'intervention. Plusieurs autres services d'incendie sont venus en renfort dès les premières heures de l'inondation majeure. Dans le respect des normes de santé et sécurité au travail, le service incendie de Boisbriand a dû interdire l'accès aux zones inondées pour les services non formés et non équipés. La complexité de la situation et l'étendue des dommages ont mis en lumière les défis auxquels sont confrontés les services d'incendie lorsqu'ils doivent rapidement mobiliser des ressources spécialisées. Ces

événements ont souligné l'importance cruciale d'une coordination efficace entre les différentes municipalités et les services d'incendie pour garantir une réponse rapide et adaptée en cas de catastrophe.

UNE MEILLEUR ORGANISATION DES SERVICES D'INCENDIE AU QUEBEC

Le modèle de déploiement proposé, met en lumière la possibilité de mettre à profit une organisation des ressources de la province en faisant participer les différentes équipes spécialisées réparties dans différentes régions. Chacune d'elle étant responsable de maintenir un niveau conforme aux normes établies par le Guide de Classification Canadien de Recherche et de Sauvetage en Milieu Urbain (RSMU). Ce guide classe les équipes en fonction de leur spécialisation et de leur capacité à intervenir dans des situations de complexité variable, allant du niveau léger au niveau lourd.

Chaque service d'incendie est chargé de former et de maintenir les compétences de son personnel afin de garantir une réponse efficace en cas d'urgence. Cependant, pour faire face à des événements majeurs nécessitant des ressources spécialisées, une coordination interservices est indispensable.

MODELE DE DEPLOIEMENT INSPIRE DE L'ONTARIO

Le modèle de déploiement proposé s'inspire largement du système en place en Ontario. Dans cette province le système est basé sur le principe de réponse de la FEMA. Plusieurs services d'incendie sont en mesure d'intervenir dans des zones spécifiques en cas d'urgence, grâce à un système de coordination centralisé. Lorsqu'une municipalité a besoin d'une équipe spécialisée, le directeur du service d'incendie concerné peut contacter le Centre Opérationnel Gouvernemental (COG). Ce centre est chargé de coordonner l'intervention en impliquant la centrale de répartition de la municipalité requérante.

Dans le cadre de ma proposition, la centrale de répartition incendie de la ville de Montréal jouerait un rôle central dans ce processus. Elle serait responsable de recevoir les demandes d'assistance, d'évaluer les besoins spécifiques et de coordonner le déploiement des ressources nécessaires. De plus, le service incendie de Montréal ayant la responsabilité de l'équipe TASK Force 6 du Canada en recherche et sauvetage urbain aurait la capacité d'attribuer les classifications (léger, moyen, lourd) aux services d'incendie participants, en fonction de leurs capacités. Le partage des zones de la province du Québec serait fait par le service d'incendie de Montréal en concertation avec les services ayant l'intention de faire partie des équipes de recherche et sauvetage en milieu urbain de la province. Cependant, il est important de noter que si un autre service possède également la capacité de gérer efficacement cette proposition, il pourrait également être mis à profit dans le processus de coordination et de gestion des ressources.

Un travail d'équipe avec les divers services pourrait même être envisagé selon l'ampleur du sinistre. De cette manière, il y aurait une plus grande profondeur au sein des équipes. Avec le temps, une uniformité des techniques de travail basée sur une même norme, comme celle de la FEMA, rendrait plus sécuritaire la complémentarité des équipes, tant au niveau de la compétence, des techniques de travail que des

équipements. Ce modèle, déjà éprouvé au Canada et aux États-Unis, s'appuie sur la logique de coordination et de collaboration entre les services d'incendie, et je fonde mon texte sur mes observations des avancées au niveau des équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain.

GESTION DES DEPLOIEMENTS ET ACCREDITATION DES VILLES

La ville de Montréal, via la centrale de répartition, assumerait donc un rôle crucial dans la gestion des déploiements et l'organisation des secours à l'échelle provinciale. Pour garantir l'efficacité et la cohérence du système, elle devrait mettre en place un processus d'accréditation pour les municipalités souhaitant y participer.

Ce processus d'accréditation consisterait en une évaluation approfondie des capacités opérationnelles des services d'incendie locaux, en lien avec les critères définis par le Guide de Classification Canadien de Recherche et de Sauvetage en Milieu Urbain. Les villes candidates devraient démontrer leur capacité à maintenir un niveau de compétence conforme aux normes établies, ainsi que leur engagement à collaborer activement dans le cadre des opérations de secours.

PROCEDURE D'ASSISTANCE POUR LES VILLES REQUERANTES

Lorsqu'une municipalité aurait besoin d'assistance en cas d'événement majeur tel qu'un effondrement de structure, une inondation ou un glissement de terrain par exemple, elle devrait suivre une procédure spécifique pour solliciter l'aide des services spécialisés. Cette procédure consisterait en plusieurs étapes, notamment :

Contact Initial : La municipalité requérante contacterait le centre opérationnel gouvernemental (COG) pour signaler l'urgence et évaluer les besoins spécifiques.

Évaluation des Besoins : Le COG évaluerait la situation et déterminerait si des ressources spécialisées sont nécessaires.

Demande d'Assistance : Si des ressources spécialisées sont nécessaires, le COG contacterait la centrale de répartition incendie de Montréal pour solliciter l'assistance des équipes appropriées selon l'ampleur du sinistre et la région du service requérant.

Coordination du Déploiement : La centrale de répartition incendie de Montréal coordonnerait ensuite le déploiement des ressources spécialisées les plus près dans la zone prédéfinie, en collaboration avec les services d'incendie locaux.

En suivant cette procédure bien définie, les municipalités requérantes pourraient bénéficier d'une assistance rapide et efficace en cas d'événement majeur, tout en garantissant une utilisation optimale des ressources disponibles.

AVANTAGES ET PERSPECTIVES D'AMELIORATION

Le modèle de déploiement et d'organisation des ressources proposé présente plusieurs avantages significatifs, notamment :

Rapidité et Efficacité : En centralisant la coordination des déploiements de personnel formé et équipé, le modèle garantit une mobilisation rapide et efficace des ressources spécialisées.

Optimisation des Ressources : En évaluant les capacités opérationnelles des services d'incendie locaux, le modèle permet une utilisation optimale des ressources disponibles.

Flexibilité et Adaptabilité : En impliquant les services d'incendie de la province dans le processus de planification, le modèle peut être adapté aux besoins spécifiques de chaque situation d'urgence.

Cependant, malgré ses nombreux avantages, le modèle proposé pourrait bénéficier de certaines améliorations. Par exemple, une plus grande collaboration avec d'autres agences de secours, telles que la police et les services médicaux d'urgence, pourrait renforcer la capacité

EN CONCLUSION

En conclusion, le modèle de déploiement et d'organisation des ressources proposé offre une solution robuste pour répondre aux événements majeurs tels que les effondrements de structures et les inondations dans la province de Québec. En centralisant la coordination des déploiements via la centrale de répartition incendie de la ville de Montréal et en impliquant les services d'incendie répondant au Guide de Classification Canadien de Recherche et de Sauvetage en Milieu Urbain (RSMU) du dans le processus de planification, ce modèle présente plusieurs avantages significatifs pour les villes, les citoyens et la province dans son ensemble.

Pour les villes, ce modèle garantit une assistance rapide et efficace en cas d'urgence, en mobilisant les ressources spécialisées nécessaires pour faire face à des situations complexes et hors de leurs contrôles. De plus, en établissant un processus d'accréditation rigoureux pour les municipalités souhaitant participer au système, le modèle assure une utilisation optimale des ressources disponibles et une coordination cohérente des opérations de secours.

Pour les citoyens, ce modèle offre une assurance supplémentaire en cas de catastrophe, en garantissant une réponse rapide et coordonnée des services d'incendie spécialisés. En impliquant les services d'incendie de ce type dans le processus de planification, le modèle permet également une meilleure adaptation aux besoins spécifiques de chaque situation d'urgence, assurant ainsi une assistance plus efficace et personnalisée pour les citoyens affectés.

Enfin, pour la province de Québec dans son ensemble, ce modèle renforce sa résilience lors de catastrophes. Le modèle offre une approche intégrée et cohérente pour faire face aux défis posés par les événements majeurs, contribuant ainsi à la sécurité et au bien-être de l'ensemble de la population québécoise.